

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1644

présenté par
Mme Thill

à l'amendement n° 1508 de M. Ravier

ARTICLE 1ER A

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.